

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Horloge de la Collégiale arrêtée

Depuis quelques jours, l'horloge de la Collégiale s'est figée. Pendant trois semaines environ, le clocher de la Collégiale ne relaiera l'heure avec exactitude que deux fois par jour seulement. Dans le cadre d'une révision nécessaire, une pièce importante du mécanisme horloger a été démontée, pour être copiée à l'identique. La reproduction de cet élément, unique, employé dans la gestion des contrepoids de l'horloge, se révèle impérative pour des raisons sécuritaires.

Mercredi 1^{er} mai 2013
(cm)